

No de résolution
ou annotation

fauchage de M. René Bastille. Il offre le même tarif qu'en 2018 pour effectuer les travaux soit 55.8 de l'heure.

Après délibération,
il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de M. Léon Deschamps pour le fauchage des abords des routes.

Adoptée à l'unanimité

RIDT : compte-rendu

Mme Linda Levesque présente un compte-rendu de la dernière réunion de la RIDT en autre l'ouverture des soumissions pour le prochain contrat de ramassage.

Compte-rendu de diverses réunions

M le maire donne le compte-rendu des diverses réunions et rencontres durant 1^{er} dernier mois.

Levée de l'assemblée

À 21 h 00, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 6 mai 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-78-19

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Jules Soucy

que le procès-verbal de la réunion du 4 mars 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité ,

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30-04-2019 de 81,374.90 \$ au compte courant et de 111,783.83 au fond de roulement.

Période de questions

Aucune question

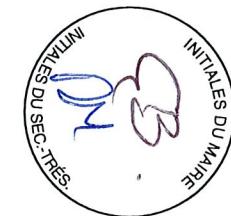
Approbation des comptes

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Liste des comptes à payer mai2019

1.	Petite caisse	Pauline Bossé	60.00	438.64
		Jacinthe Madore (achat café IGA)	20.45	1,773.44
		Poste Canada	<u>61.65</u>	39.40
2.	Petite Caisse	Épicerie 4 Sous	5.40	1,380.14
		Pauline Bossé (ménage)	<u>90.00</u>	661.77
3.	Bell Canada	municipalité Cantine & Caserne		734.60
4.	Hydro Québec	(cantine, caserne, municipalité)		239.16
5.	Bell Mobilité	(Denis, employés)		2,105.23
6.	Hydro-Québec	(chalet communautaire)		28.01
7.	BMR			194.83
8.	Hydro Québec	(garage, rue globale)		288.67
9.	Info-Dimanche			4,115.28
10.	Usinage Dégelis			57.32
11.	CRSBBP			66.69
12.	Macpek			704.23
13.	Oxygaz			173.05
14.	Pétrole Jacques Laroche			6,895.80
15.	Électronique Mercier			138.59
16.	Robitaille Équipement			115.00
17.	Signalisation Lévis			78.18
18.	Pièces Témis			722.83
19.	Manic Sanitation			6,894.63
20.	R.I.D.T			280.39
21.	Gaëtane Dumont			276.95
22.	Emploi Québec			187.50
23.	Northwest Tires			3,258.69
24.	Mon Buro			
25.	Servitech			
26.	Services Kopilab			
27.	Webetic. Com			
28.	APEQ (cotisation membre)			
29.	P. Beaulieu Électrique			

No de résolution
ou annotation

30. Jérôme Dubé (achat de colonne de son) 574.85
 31. Le Groupe Pro-Spec (Sugar Cake dépôt) 344.93
 32. Chambre de commerce du Témiscouata 100.00
 33. Commission des transports 137.00
 34. Bobby Albert (salaire feu Monette St-Jean) 224.95
 35. René-Claude Ouellet 68.99
 36. Mon Buro 86.88

	Total
37. Pièces Témis	85.90
38. Info Dimanche	132.22
39. Bell (internet garage)	91.93
40. Denis Moreau (frais de représentation fév. - avril)	234.90
41. Location Roxwill (location shop vac)	20.70
42. Denis Clermont (publicité facebook boost)	36.00
43. Émilien Beaulieu (frais déplacement avril)	223.35
44. Groupe Dynaco BMR (fourniture pompier)	75.25
45. Joseph Dumont (voyage de pierre concassé)	252.52
46. Isabelle Bérubé (frais déplacement cours pompier)	333.72
47. Cegep de Rivière-du-Loup (cours formation facebook)	15.22
48. Fabrique St-Benoit (publicité bulletin paroissial)	50.00
Total	35,846.76
	37,537.57

RS-81-19**Offre d'achat du camion Sterling 2009**

La municipalité avait octroyé un contrat de vente à EquipMTL.com pour la vente de son camion Sterling L9500 2009.

EquipMTL.com, par l'entremise de M. Sébastien Dubé, offre d'acheter le camion Sterling L9500 2009 au montant de 65,500.\$ plus taxes.

Après délibération,
il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre d'achat de EquipMTL.com pour la vente de son camion Sterling L9500 avec tous les équipements de l'année 2009 pour un montant de 65,500.\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Demande de soumission pour l'achat d'un camion à neige avec tous les équipements

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions pour l'achat d'un camion à neige 2019 ou 2020. De plus le Conseil demande des soumissions pour l'achat de tous les équipements de déneigement à être installé sur ledit camion. Les deux soumissions seront ouvertes le jeudi 30 mai 2019 à 11 h 00. L'appel d'offres sera publié dans le journal Info Dimanche et le SEO.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion RG-307-2019

M. Patrick Michaud donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 307-2019

décrétant l'acquisition d'un camion à neige avec tous les équipements et un emprunt de 350,000\$.
350,000\$

Adopté à l'unanimité

RS-83-19

Dépôt du projet de règlement d'emprunt 307-2019 pour l'achat d'un camion à neige avec tous ses équipements

Il est, par la présente, déposé par monsieur Alain Thériault conseiller, le projet du règlement numéro 307-2019 intitulé projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion à neige avec tous les équipements qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité

RS-84-19

Résultat de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries et l'achat de matériaux

Quatre soumissions ont été reçues

La soumission de Ferme Patoine et frères est la plus basse soumission concernant la location de la pelle une verge et le camion lorsque nous combinons les deux. Cependant, pour les matériaux, dépendant du type d'agrégaat, chacun des soumissionnaires a des prix intéressants.

En conséquence,

il est proposé par Jules Soucy et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Ferme Patoine et frères inc. concernant la location d'équipements (pelle et camion)

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington achètera les matériaux en fonction des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

Procédure pour le traitement des plaintes

contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jules Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :



1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938 0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : info@packington.org, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
 - f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'appllicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents; Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

RS-86-19

M. Antoine Beaulieu et Mme Marie-Christine Lebel viennent d'acquérir de la Caisse populaire des Lacs-de-Témiscouata la propriété sise au 114, rue Pelletier. Selon le certificat de localisation produit par l'ancien propriétaire, plusieurs éléments sont dérogatoires. Il faut mentionner que ses dérogations sont présentes depuis fort longtemps que les anciens propriétaires soit le propriétaire en titre il y a plus de 25 ans aurait dû faire cette demande et que le dossier à passer les étapes 3 fois avant que le dossier se rende à notre niveau, même si la demande avait été faite de corriger par l'institution financière.

1. La marge de recul avant du bâtiment principal est à 5.63 mètres et la norme est 10 mètres.
 2. La marge latérale, du côté Sud du bâtiment est à 1.66 mètres et la norme est 5 mètres.
 3. Un bâtiment accessoire empiète sur le terrain de son voisin pour 0.49 mètre, la norme pour ce genre de bâtiment est de 2 mètres.
 4. La fosse septique est dans l'emprise du chemin public, la norme est de 3 mètres

Considérant que cette situation perdure depuis de nombreuses années et qu'aucune plainte n'a jamais été déposée en ce sens.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande :

No de résolution
ou annotation

1. Accepter la diminution de la marge de recul avant à 5,63 mètres
2. Accepter la diminution de la marge latérale à 1,66 mètres

Recommande au conseil de demander au nouveau propriétaire de déplacer le bâtiment accessoire pour le rendre conforme à la norme.
Recommande au conseil de tolérer la fosse septique qui empiète dans l'emprise de la route, mais de lui suggère de donner un délai pour se corriger lors de travaux sur son installation septique.

Après délibération,

Il est proposé par Alain Thériault
Et résolu

Que le Conseil accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme mais demande à M. Antoine Beaulieu et Marie-Christine Lebel de déménager le bâtiment complémentaire d'ici le mois de novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

RS-87-19

Assurance cyber risques : demande de couverture

La Mutuelle des municipalités offre une nouvelle couverture de protection pour le cyber risques. Après analyse le conseil est d'avis qu'il y a lieu de se couvrir pour ce risque.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande d'inclure dans sa police d'assurance une protection pour le cyber risques. Que le Conseil retienne l'option A comme couverture.

Adoptée à l'unanimité

RS-88-19

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat du module télétransmission et comptabilité au montant 1076.\$ plus taxes, tel que plus spécifiquement décrit dans l'offre de service reçu de M. Jimmy Quirion de P G Solutions.

Adoptée à l'unanimité

Offre de services Marie-Ève Chouinard : Projet camping sauvage

Mme Marie-Ève Chouinard, d'Atelier Créatif offre ses services pour la réalisation d'un aménagement complémentaire et mise à niveau des sites de repos du sentier Méruiumticook. Elle propose une banque d'heure de 37 heures pour un montant de 1,480.\$ plus taxes. Cet aménagement servira pour la présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Après délibération,

il est proposé Jules Soucy
et résolu



RS-90-19

Projet d'aménagement d'un parcours santé et d'équipements récréatif pour aînés

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des Aînés (PRIMADA).

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée. La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

RS-91-19

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique municipale amie des Aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1.

Que le Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité

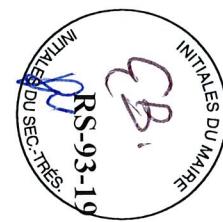
Demande de soumission pour les travaux de réfection de la route du Lac-Jerry

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions pour la réfection de la route du Lac-Jerry sur une longueur de 6 km. Que les soumissions seront reçues jusqu'au jeudi 30 mai 2019 à 11h30 pour être ouvertes publiquement le même jour au bureau municipal. L'appel d'offres sera publié dans le journal Info Dimanche et le SEO.

Adoptée à l'unanimité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de Mme Marie-Ève Chouinard pour la réalisation d'un plan d'aménagement pour un camping sauvage et la mise à niveau des sites au camping.



Gala Méritas de l'École secondaire Dégelis

La Polyvalente Dégelis organise le Gala Méritas pour souligner les efforts et l'implication des jeunes dans leur vécu scolaire. Cette activité se tiendra le mercredi 12 juin prochain au Centre culturel Georges-Deschênes de Dégelis.

Après délibération,

il est proposé par Jean-Noël Moreau

et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50 \$ pour l'organisation de cet événement. M Jules Soucy représentera la municipalité lors de ce Gala.

Adoptée à l'unanimité

RS-94-19

Fabrique St-Benoit : Commandite vin d'honneur

La Fabrique Saint-Benoît s'adresse au conseil pour obtenir une commandite pour le vin d'honneur servi lors de la fête de l'Amour qui se tiendra le 19 mai 2019.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte d'offrir le vin d'honneur lors de la fête de l'Amour qui aura lieu le dimanche 19 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

Ouverture d'un nouveau commerce : Mécanique et Soudure JPG

RS-95-19

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est heureux d'accueillir dans notre municipalité un nouveau commerce de services, Mécanique et Soudure JPG. Nous tenu à lui souhaiter bon succès et la bienvenue dans notre belle municipalité ainsi qu'à toute sa famille.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata, du Transport adapté Roulami, de la rencontre avec le député Fédéral Guy Caron et de sa rencontre avec le premier ministre.

Mme Linda Levesque informe les gens de l'importance de s'inscrire pour la cueillette des encombrants pour obtenir le service.

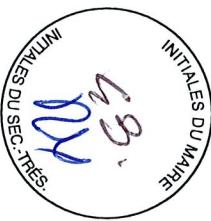
Période de questions

- Une contribuable trouverait importante l'installation de jeux d'eau pour amuser les jeunes à la plage municipale

Levée de l'assemblée

À 21 h 00, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

Emilien Beaulieu



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion spéciale du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le jeudi 30 mai 2019 à 18 h 45 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaujieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-96-19

Lecture et adoption de l'avis de convocation

M. le maire fait lecture de l'avis de convocation. Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter l'avis de convocation tel que rédigé.

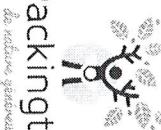
**Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement
307-2019 que le conseil s'apprête à adopter**

Le Directeur général déclare que le règlement 307-2019 que le conseil s'apprête à adopter a pour objet de décréter l'acquisition d'un camion à neige neuf avec tous les équipements et un emprunt de 350,000\$. Aucune subvention n'est applicable sur le projet et la charge supplémentaire des contribuables est de 84.85\$ par année sur la valeur foncière moyenne des évaluations pour une période de 10 ans.

Adoption du règlement 307-2019

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 307-2019 décrétant l'achat d'un camion à neige avec les équipements et un emprunt de 350,000\$.
ci-dessous reproduit :

Municipalité Packington
Règlement 307-2019

Packington
du Québec

Règlement numéro 307-2019 décrétant l'acquisition d'un camion à neige avec tous les équipements et un emprunt de 350,000 \$

ATTENDU que la municipalité de la paroisse de Packington désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

